Montréal

PLAN D'ACTION SPÉCIFIQUE
Déneigement, abrasif et chargement

ANNÉE
UNITÉ

EXIGENCES	État de situation (conforme ou non-conforme - explications)	Action Correctives/Préventives	Responsable(s)	Date de début	Date de fin	Statut (C, EC, NC)
Un inventaire à jour des lieux nécessitant une évaluation des risques.						
Un inventaire à jour des équipements de travail a été effectué.						
Une inspection du territoire, secteur par secteur, pour localiser les obstacles et faire corriger les situations qui pourraient nuire aux opérations incluant les sites de déchargement, d'entassement et de chute à neige.						
Une vérification de la conformité réglementaire et de l'entretien des équipements est effectuée périodiquement (ex : système d'échappement pour le CO).						
Les équipements de protection individuels et collectifs requis sont disponibles.						
Les membres du personnel ont les procédures de travail et les équipements nécessaires pour transporter de façon sécuritaire leur matériel (véhicule, remorque, etc.).						
Les équipements de travail sont inspectés, entretenus et entreposés adéquatement.						
Les membres du personnel reçoivent une formation sur les opérations neige avant d'être affectés à ces tâches.						
Les membres du personnel, les entrepreneurs et les camionneurs artisans ont été informés des risques présents et les règles à respecter.						
Des rappels des règles de sécurité sont effectués et documentés						
Les nouveaux membres du personnel sont jumelés avec les membres du personnel d'expérience, qui appliquent les méthodes de travail sécuritaires.						
Des observations de tâches, à l'aide d'une grille, sont effectuées régulièrement afin de s'assurer de l' application et du respect des méthodes de travail sécuritaires.						
La fréquence des observations est préétablie et la qualité des observations effectuées est vérifiée.						